



ANNULER DONATION AU DERNIER VIVANT PAR TESTAMENT OLOGRAPHE

Par **CLAUDINE MALOYER**, le 11/07/2018 à 18:17

Bonjour, je suis en cours de divorce depuis 5 ans nous avons fait avec mon futur ex époux une donation au dernier vivant puis-je l'annuler dans un testament olographe ?
merci

Par **youris**, le 11/07/2018 à 18:40

bonjour,
selon l'article 265 du code civil, le divorce emporte révocation de plein droit des avantages matrimoniaux qui ne prennent effet qu'à la dissolution du régime matrimonial ou au au décès de l'un des époux.
voir ce lien:
<https://www.justice.fr/fiche/divorce-devient-donation-entre-epoux-avantage-matrimonial>
salutations

Par **CLAUDINE MALOYER**, le 11/07/2018 à 19:03

je ne suis pas encore divorcée donc je suis en train de préparer mon testament dans le cas où mon décès interviendrait avant que mon divorce soit prononcé

Par **Visiteur**, le 11/07/2018 à 20:52

Bonjour
Une donation entre époux peut parfaitement être révoquée, soit par testament, soit par un acte notarié.

Par **CLAUDINE MALOYER**, le 12/07/2018 à 00:04

bonsoir je vous remercie et je vais l'inscrire dans le testament que je prépare dans un second

temps je contacterai un notaire pour un acte notarié.
avec mes remerciements
bien cordialement
c.Maloyer